

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune
de Satigny

27 novembre 2019

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 12 août 2019;

vu les préavis de la commission cantonale de nomenclature du 16 septembre 2019,

ARRÊTE :

1. La dénomination suivante :

Allée du Saugey

à cette large allée rectiligne bordée de châtaigniers, commençant à la rampe de Choully et finissant aujourd'hui au chemin du Bornalet.

Cette allée permettait d'accéder à la cour d'honneur du domaine du Saugey. Domaine classé (MS-c165), datant du XVI^e siècle avec des bâtiments édifiés entre 1668 et 1675 constitué d'une maison de maître, de bâtiments d'exploitation agricole, de deux cours avec fontaines et d'un jardin avec bassin.

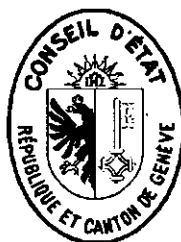
Code voie 65480

Entrée en vigueur immédiate

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DSES	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :